

**Rapport de la Rencontre de Ouagadougou, les 29 et 30 avril 2010**

**« Traduire les OMD en une loi-type visant la réduction de la pauvreté ».**

Organisée conjointement par le SPONG (Secrétariat permanent des ONG), le Parlement du Burkina Faso et l'Agence consultative en éthique de la coopération internationale – ACECI, la rencontre de mobilisation, de plaidoyer et de sensibilisation a eu lieu à Ouagadougou les 29 au 30 avril dans la salle de conférence Sembène Ousmane Azalaï Hôtel sur le thème **« Traduire les objectifs du millénaire pour le développement en une loi-type visant la réduction de la pauvreté ».**

Le ton de la rencontre a été donné par la 2<sup>ème</sup> Vice-présidente du Parlement, Madame Gisèle Mariam GUIGMA. Représentant son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président de l'Assemblée nationale, elle a salué le choix de son pays pour la tenue de la rencontre ainsi que l'initiative novatrice de l'ACECI avant d'insister sur la nécessité d'une loi pour engager davantage et inviter les États à faire plus et mieux en direction des populations les plus vulnérables. Parlant de son pays, elle a souligné le défi de poursuivre la dynamique de lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance engagée avec le soutien des partenaires au développement.

Le présent rapport présente les grands moments de la rencontre, les leçons retenues ainsi que les grandes conclusions de la rencontre.

En guise de compléments d'informations, le compte-rendu intégral de la rapporteuse de l'atelier - Mme Paule Élise Henry, les coupures de journaux, les photos ainsi que la liste des participants peuvent être consultés et téléchargés sur le site [www.aceci.org](http://www.aceci.org).

Vifs remerciements au Parlement national du Burkina Faso qui a pris financièrement en charge tous les aspects logistiques et a facilité la participation massive des parlementaires, à l'UNFPA-Niger qui a dépêché une équipe, à l'UNFPA et au PNUD du Burkina Faso pour leur soutien technique. Au nom du conseil d'administration de l'ACECI, toute ma reconnaissance à l'UNESCO Paris pour sa contribution dans l'organisation de la rencontre. Les organisations des sociétés civiles, en particulier les mouvements féminins demeurent des acteurs clés dans cette campagne. Ce fut le cas à Bruxelles lors de la rencontre du Consortium, au Niger et au Bénin. Un brillant hommage aux Burkinabès qui n'ont pas démenti cet engagement au processus en dépit des conditions matérielles minimales.

Mme Ginette Karirekinyana

## I. Les grands moments de la rencontre

### Cadre normatif et juridique autour de la notion de pauvreté et des droits humains

Outre l'exposé des motifs (Hon. Mahama Sawadogo) et les réponses aux questions fréquemment posées depuis le lancement du processus par l'ACECI (Mme Ginette Karirekinyana), il a été question au préalable de situer les participants sur l'existence des dispositions juridiques internationales et nationales permettant d'adopter une loi anti-pauvreté. L'accent a été mis sur la pertinence d'une approche juridique pour accompagner les stratégies à teneur économique actuellement en vigueur. L'approche des droits humains est de plus en plus privilégiée par les organisations internationales comme cadre normatif de lutte contre la pauvreté. Dans ce sens, l'initiative nouvelle visant à traduire les Objectifs du Millénaire pour le Développement en une loi-type visant la réduction de la pauvreté est à encourager, a souligné M. William Amadeu du PNUD-Burkina Faso. Il convient notamment de rappeler le travail de l'UNESCO depuis 2002 « Freedom from poverty as a human right ». Par ailleurs, l'exemple de la loi-type sur la santé de la reproduction constitue un antécédent majeur.

#### À retenir :

Non seulement les OMD constituent une base consensuelle mais aussi le consensus existe sur le plan international concernant le cadre normatif devant fonder la loi-type anti-pauvreté. Les intervenants ont notamment cité la déclaration universelle des droits de l'homme, les pactes des Nations Unies sur les droits politiques, droits sociaux économiques et culturels, la CEDEF, etc. sans oublier les instruments nationaux à différents niveaux. Il est à noter que l'absence de la direction chargée de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté (DCPRP) n'a pas permis l'approfondissement de la question sur le plan burkinabè. Cependant, la directrice, Mme Eugénie Malgouri, a apporté beaucoup de lumière sur l'historique des politiques nationales de lutte contre la pauvreté et la stratégie de croissance accélérée pour le développement durable (SCADD) lors de son intervention le lendemain.

### Processus et grandes orientations de principes de la loi visant la réduction de la pauvreté – implications des acteurs internationaux

Les participants ont pu s'exprimer sur l'ébauche du projet de loi-type qui leur avait été distribué. Lacunes et compléments ont été notés. Il a été proposé que **le comité scientifique**, en concertation avec les différents acteurs, retravaille le projet de loi-type en tenant compte des discussions issues des ateliers et les consultations avec les sociétés civiles. Les interventions de celles-ci ainsi que celles des parlementaires ont en effet insisté sur les aspects non pris en compte par les OMD. C'est le cas des

questions relatives aux jeunes, à la création de l'emploi, à l'agriculture, la bonne gestion des richesses et des ressources, etc.

Si l'on s'entend sur la pertinence et la nécessité de légiférer en matière de la réduction de la pauvreté, le scepticisme lié à l'application d'une loi anti-pauvreté et au financement reste palpable. Tant que la loi ne s'impose pas aux acteurs internationaux, elle risque de n'être qu'une contrainte supplémentaire aux pays pauvres, s'est-on inquiétés. Plusieurs questions font mention des causes internes et externes des mécanismes appauvrissants. En plus des responsabilités nationales, le contexte ultralibéral du système mondial est également en cause.

Afin de s'assurer d'une meilleure appropriation du processus, le député Mahama Sawadogo a expliqué les étapes techniques devant mener à l'adoption d'une loi en fonction des domaines d'intervention, notamment les procédures de l'adoption d'une loi d'orientation normative dite loi-type.

Sur le plan international, une fois le projet de la loi-type disponible, il peut être partagé avec toutes les institutions parlementaires, tant nationales, régionales qu'internationales. Mais, pour être adoptée dans un pays donné, qui en sera l'initiateur ? Les sociétés civiles sous forme de pétition ? Un gouvernement sous forme de projet de loi ? Un député ou un groupe parlementaire sous forme de proposition de loi ?

### **À retenir :**

Au regard du constat d'échec des OMD, la loi-type anti-pauvreté doit tenir compte des préoccupations des populations de base et des intérêts nationaux. **Les commissions et réseaux parlementaires burkinabés** concernés par cette initiative ont résolu de se retrouver dans un cadre interne pour approfondir les réflexions.

Quant aux représentants de la société civile, ils se sont retrouvés en atelier et ont résolu d'élargir les concertations aux organisations de base. Tout en confiant le leadership du processus vers l'adoption de la loi anti-pauvreté aux parlementaires, ils ont demandé à être constamment consultés. Pour s'en assurer et faire entendre leur voix, ils vont mettre en place un plan d'action concerté dans les meilleurs délais.

Les participants ont salué cette collaboration entre les parlementaires et les sociétés civiles mais ont déploré l'absence des corps gouvernementaux. Les uns et les autres ont souhaité que ce processus se poursuive au Burkina Faso en collaboration avec l'ACECI et le Collectif porteur de la campagne pour le plaidoyer au niveau international.

### **Rôle des mouvements féminins – appui des acteurs internationaux**

Les participantes ont insisté sur le rôle des mouvements féminins et leurs préoccupations spécifiques. Les jeunes ont également manifesté la volonté de s'impliquer dans ce processus afin de faire respectés leurs intérêts. Les

jeunes constituent la majeure partie de la population, a martelé une jeune étudiante.

Outre le NDI (National Democratic Institut) qui accompagne techniquement et financièrement les parlementaires pour une meilleure intégration des aspects genre – droits des pauvres dans les mesures de loi, l'UNFPA ainsi que le PNUD se sont dits prêts à accompagner les acteurs nationaux dans ce processus.

### **À retenir**

Les discussions ont confirmé la nécessité pour les femmes d'occuper le premier plan dans le processus parce que ce sont les actrices majoritaires du développement mais aussi pour s'assurer de la prise en compte de leurs intérêts dans le processus de l'élaboration de la loi visant la réduction de la pauvreté.

Les participants ont été rassurés quant à la bonne disposition des représentants des organisations internationales à accompagner techniquement et financièrement le processus. L'UNFPA-Niger a été cité en exemple. Cette Agence des Nations Unies pour les populations a répondu favorablement à la sollicitation de l'ACECI parce que cette campagne OMD/LRP vise l'amélioration des conditions des populations et implique les partenaires nationaux - Parlement et organisations féminines en particulier.

### **Les grandes conclusions**

- L'originalité de l'initiative « Traduire les OMD en une loi-type visant la réduction de la pauvreté » du fait de l'approche des droits humains et du processus fédérateur et participatif qu'elle prône a été souvent saluée.
- Ces ateliers servent de consultations à capitaliser par le comité scientifique.
- L'intérêt et l'engagement des acteurs nationaux pour ce processus ne laissent aucun doute. Le Président du Parlement du Burkina Faso, l'a signifié lors des audiences accordées à la directrice générale de l'ACECI avant et après l'atelier. Par ailleurs, le Parlement déjà impliqué pour avoir financé cette rencontre poursuivra les réflexions à travers les réseaux et les commissions concernés.
- Afin de coordonner les intérêts, les sociétés civiles appellent à la collaboration avec les parlementaires. Elles ont résolu à étendre les consultations aux organisations non encore impliquées, à réfléchir sur le contenu du projet de loi-type afin d'y apporter leur contribution.
- La disponibilité du système des nations unies et autres partenaires est acquise pour autant que les demandes soient soumises par les

structures autorisées. Cependant, cet apport n'est pas que financier. Ils sont prêts à accompagner le comité scientifique en collaboration avec les parlementaires mais aussi techniquement au niveau national avant, pendant et après l'adoption de la loi anti-pauvreté.

- Les représentants des organisations internationales présents ont été priés de mener un plaidoyer auprès d'autres organisations.
- L'exemple d'une mobilisation réussie au Niger est à mettre à contribution dans les autres pays.
- Étant donné que certains aspects des OMD dépassent le cadre national, il a été demandé que les organisations régionales comme la CEDEAO et internationales soient associées au processus.
- L'appellation de la loi anti-pauvreté est à adapter au contenu à savoir la réduction ou l'élimination de l'extrême pauvreté, de masse, à partir ou au-delà des OMD et visant la croissance économique. Une fois la loi-type adoptée, elle peut être intitulée différemment comme loi nationale selon les spécificités de chaque pays.
- L'Afrique et les autres pays pauvres doivent faire entendre leur voix lors des grandes rencontres internationales. Face au constat d'échec des OMD surtout dans les pays sub-sahariens, l'Afrique doit être présente et se prononcer quant aux nouvelles stratégies au Sommet des Nations Unies sur la revue des OMD en septembre 2010.
- Parallèlement au processus burkinabé qui doit se poursuivre après cette première étape de mobilisation, il est à prévoir sur le plan international et dans d'autres pays au Nord comme au Sud les activités de plaidoyer, les réunions de travail du comité scientifique à l'instar de la réunion de Niamey du 30 mars au 2 avril 2009, la rencontre internationale qui rassemblera les parlementaires, les représentants des sociétés civiles de divers pays ainsi que les organisations internationales.

Fait à Québec, le 31 mai 2010